



Monsieur Jean-Jacques DESSAINT
Président de la ligue Occitanie de
basketball
36 avenue de l'Hers
BP 65105
31500 TOULOUSE CEDEX 5

Paris, le 23 décembre 2021

Par courriel : secretariat@occitaniebasketball.org / president@occitaniebasketball.org /
e.rodriquez@occitaniebasketball.org

Monsieur le président,

Dans le cadre de la demande de conciliation formée par Monsieur Jean-Paul SALLIONI auprès du Comité national olympique et sportif français, en vertu des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport, relative à un litige opposant l'association AVENIR MURETAIN BASKETBALL, dont il est l'entraîneur de l'équipe cadets, à la ligue Occitanie de basketball, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la proposition de conciliation formulée par Messieurs Franck LATTY et Mathieu MAISONNEUVE, les conciliateurs désignés pour ce litige.

Pour votre entière information, je vous indique que l'article R.141-23 du même code, dispose :

« Les mesures proposées par le conciliateur sont réputées acceptées par les parties et doivent être appliquées dès leur notification. Les parties peuvent toutefois s'y opposer dans le délai de quinze jours à compter de cette notification. »

Cette opposition ne pourra être prise en compte que si elle est notifiée au conciliateur ainsi qu'aux autres parties.

Ces notifications doivent intervenir par lettre recommandée, par télécopie ou par courrier électronique, avec demande d'avis de réception ».

Il résulte de ces dispositions qu'à compter de la notification de la présente proposition, les mesures proposées sont applicables. Dans le cas d'une opposition, la décision litigieuse retrouve sa force exécutoire, les parties peuvent alors saisir le tribunal compétent dans les délais fixés par la loi, juridiction à laquelle devra être transmise la proposition de conciliation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe MISSIKA

Président de la conférence des conciliateurs

P/O Claire SOURDILLAT
Chargée de mission conciliation

Copie :

- Association IE CTC UNION 31 NORD (pkalubi231@gmail.com / laurence.simet@free.fr / lbc.secretaire@gmail.com)
- Fédération française de basketball (servicejuridique@ffbb.com)

C.N.O.S.F. - Maison du Sport Français

1, avenue Pierre de Coubertin 75640 Paris Cedex 13 - Tél : +33 (0)1 40 78 28 00 - Fax : +33 (0)1 40 78 29 51 - franceolympique.com
Fondé en 1908 - Reconnu d'utilité publique par le décret du 6 mars 1922